

Bulletin Mars 2006

Nous rappelons à tous nos adhérents,
Nous informons les Arbitres de Volley-ball,

Que l'année 2006 est une année importante.

Notre Assemblée Générale qui aura lieu le samedi 2 septembre, certainement dans la Région Parisienne puisque les Parisiens ont fait acte de candidature, élira le nouveau Bureau.

D'après nos statuts, le Bureau actuel sera obligatoirement démissionnaire à la fin de son mandat de deux ans.

Toutes les candidatures seront les bienvenues.

Un seul impératif, être titulaire d'une licence F.F.V.B. et adhérent de l'A.N.A.V.B.

Ces candidatures devront être adressées par e-mail à contact@anavb.fr ou par courrier au siège social :

A.N.A.V.B.

17 rue Georges Clémenceau

94607 Choisy le Roi

Dans le but d'informer tous les adhérents (et les non adhérents) de nos activités, démarches, contacts, nous envisageons de créer un bulletin d'information.

Vos idées, remarques, suggestions seront profitables au dynamisme de l'Association.

Nous recherchons actuellement à constituer un comité de rédaction.

Toutes les candidatures seront les bienvenues.

Délégués Régionaux.

Nous sommes toujours à la recherche de Délégués A.N.A.V.B. dans certaines régions afin de mieux répondre aux demandes locales éventuelles et de faciliter les relations entre le siège de l'association et les adhérents. De plus, il est toujours plus facile à un jeune arbitre de contacter celui qu'il connaît, avec qui il a déjà sifflé.

Ceux qui veulent et peuvent s'investir seront les bienvenus.

Cartons.

Nous avons créé une pochette avec deux cartons d'arbitre, 1 jaune, 1 rouge.

Chaque adhérent a reçu ou va recevoir sa pochette personnalisée avec un courrier.

Nous avons investi une somme importante, compte tenu de nos finances, nous espérons avoir choisi une bonne stratégie. Il vous appartient de nous faire connaître vos impressions.

Sweaters.

Nous avons étudié un sweater à un coût (très) raisonnable.

Quelques échantillons nous permettent de penser que notre choix a été judicieux.

Nous avons demandé à la F.F.V.B. l'autorisation d'y apposer le logo fédéral afin d'être en harmonie avec la tenue d'arbitre choisie par la C.C.A.

Dès obtention de cette autorisation nous diffuserons ce sweater à notre prix de revient.